



MOROCCO STAR

2-9 novembre 2025

ULTRA RUNNING ORGANISATION



Règlement

Dossier d'inscription complet (bulletin d'inscription et certificat médical)
A renvoyer par courrier ou par mail **au plus tard le 31 août 2025** à :
ULTRA RUNNING ORGANISATION - 117 Route du Pont Louis XIII - 07000 PRIVAS – FRANCE
ultrarunning.organisation@gmail.com

Règlement de la MOROCCO STAR 2025

Article 1 : L'ÉPREUVE

L'association Ultra Running Organisation organise du 2 au 9 novembre 2025, la quatrième édition de la MOROCCO STAR.

La MOROCCO STAR est une épreuve pédestre d'ultra Marathon qui se déroule dans le désert Sud Marocain, avec cinq jours d'épreuve (une étape par jour). Chaque étape aura une distance comprise entre 15 et 50 km.

- Cette épreuve est ouverte aux disciplines de la course à pied et de la marche. La sélection des participants se fera sur dossier et après validation par le Comité d'Organisation.

- **Nombre de dossards disponibles : 25**

- Une dizaine de places sera réservée pour les coureurs et marcheurs qui ne souhaitent parcourir qu'une vingtaine de kilomètres par jour « course half », que ce soit en course ou en marche.

- Pas de barrières horaires éliminatoires pour chacune des étapes.

- Point de ravitaillement tous les 15 km environ pour chacune des étapes avec de l'eau froide et chaude, du coca et ravitaillement solide.

- Un briefing a lieu la veille du départ de l'épreuve et chaque jour avant le départ des étapes.

- Un contrôle du matériel obligatoire sera fait la veille du départ de la 1^{ère} étape. Un contrôle aléatoire pourra être effectué au fil de l'épreuve.

- Départ de la 1^{ère} étape de l'épreuve : lundi 3 novembre à 08h00.

- La dernière étape de l'épreuve aura lieu le vendredi 7 novembre 2025.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION / RESPONSABILITÉ

Chaque athlète avant de s'engager doit s'assurer personnellement de son bon état de santé et être conscient de la difficulté de la MOROCCO STAR.

L'athlète s'engageant déclare participer à la MOROCCO STAR en pleine connaissance des risques que le déroulement de ce type d'épreuve peut entraîner.

Il déclare prendre sous sa propre responsabilité tout accident de santé qui pourrait survenir durant l'épreuve ou à la suite directe ou indirecte de cette épreuve et décharge de toutes responsabilités l'association Ultra Running Organisation et les personnes physiques ou morales représentantes de l'organisation.

Aucune poursuite ou recours ne pourront être engagés vis-à-vis de l'organisation, de ses représentants et ayants droit en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou à une initiative personnelle imprudente de conduite sur l'épreuve et que l'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des concurrents.

Article 3 : ASSURANCE

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police d'assurance.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est demandé aux participants de souscrire une assurance d'assistance et de rapatriement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

Le vol de vêtements ou autres effets personnels ne sont pas pris en charge par l'organisation.

Article 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque athlète souhaitant postuler à un dossard à la MOROCCO STAR devra envoyer le dossier d'engagement complet à télécharger.

- **La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au 31 août 2025.**

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser une inscription.

Nombre de participants : 25

Ce dossier comprend :

- Le bulletin d'inscription officiel

- Le certificat médical qui doit être dûment rempli par le médecin au plus tard 1 mois avant la date de l'épreuve. Pour les licenciés FFA, joindre la copie de la licence en cours de validité. Aucune autre licence française ou étrangère ne sera acceptée.

- Le règlement de l'épreuve signé et daté

- **Le dossier d'inscription doit être envoyé avant le 31 août 2025**

à :
ULTRA RUNNING ORGANISATION
117 Route du Pont Louis XIII
07000 PRIVAS
FRANCE

Article 5 : DROITS D'ENGAGEMENT

Deux options proposées :

1. **Avec vol Marseille/Ouarzazate : 1400 €**
2. **Sans vol : 1100 €**

Possibilité de régler en 2 ou 3 fois avant le 31 août 2025.

Le montant de l'inscription sera à régler au plus tard le 31 août 2025, après acceptation du Comité d'Organisation de la participation de l'athlète.

Le règlement du droit d'inscription peut être fait par :

- Chèque à l'ordre de "Ultra Running Organisation" à envoyer à :
ULTRA RUNNING ORGANISATION – 117 Route du Pont Louis XIII - 07000 PRIVAS - FRANCE

- Par virement bancaire à :

Banque : Crédit Agricole

Association ULTRA RUNNING ORGANISATION

IBAN : FR76 1390 6000 7385 0494 8215 431

BIC : AGRIFRPP839

Un règlement non parvenu au 31 août 2025, entraînera la suppression de l'athlète de la liste des retenus et sera remplacé par un athlète en liste d'attente.

Le montant du droit d'inscription donne droit à :

- Le vol A/R Marseille-Ouarzazate (si option 1 retenue)
- La prise en charge à l'arrivée à l'aéroport de Ouarzazate
- Le transfert aller/retour vers M'Hamid
- La prise en charge complète des athlètes du 2 au 9 novembre 2025 avec en détail :
 - les dîners du 2 au 8 novembre 2025
 - les petits déjeuner du 3 au 9 novembre 2025
 - les collations après course du 3 au 7 novembre 2025
 - Mise à disposition d'eau froide et chaude ainsi que Coca Cola pour chacune des étapes
 - La nuit à Ouarzazate du 8 au 9 novembre 2025
 - Un polo de l'épreuve
 - Un souvenir pour tous les participants

Ne sera pas pris en charge

- Le vol (si option 2 choisie)
- Les achats personnels sur place
- La fourniture d'un GPS
- Soirée libre du 8 novembre 2025 à Ouarzazate

Article 6 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

La MOROCCO STAR se déroule dans le Sud du Maroc.

L'épreuve comprend 5 étapes.

Etape 1 : Mardi 4 novembre 2025

Etape 2 : Mercredi 5 novembre 2025

Etape 3 : Jeudi 6 novembre 2025

Etape 4 : Vendredi 7 novembre 2025

Etape 5 : Samedi 8 novembre 2025

Les étapes se déroulent au départ de Mhamid, du camp de Cheggaga et de l'Erg Ezzahar.

La distance à parcourir pour chaque étape de jour sera comprise entre 15 et 50 km.

Points GPS

Toute l'épreuve sera effectuée avec un GPS (matériel obligatoire). Pour les marcheurs, l'étape se déroule en groupe. L'organisateur accompagne en permanence le groupe et c'est lui qui "guide" avec son GPS.

L'ensemble des points GPS pour les étapes sera mis à disposition par l'organisation au plus tard le 31 août 2025.

Abandon et mise hors course :

Il n'y aura pas d'abandon ou de mise hors course à proprement parler.

Chaque concurrent aura toute liberté pour effectuer ou non l'ensemble des étapes. Il pourra à tout moment décider de rester la journée au bivouac, au camp de Cheggaga ou sur les ravitaillements. Pour les coureurs/marcheurs qui ne souhaitent parcourir qu'une vingtaine de kilomètres par jour, ils seront pris en charge au CP1 et leur transfert sera assuré pour le retour au bivouac central ou au camp.

L'organisation se réserve néanmoins le droit de demander l'arrêt d'un coureur dans un mauvais état de santé évident. L'infirmier présent sur l'épreuve est le seul à pouvoir juger de l'état de santé du coureur pour poursuivre l'épreuve.

Cette épreuve doit être un moment de convivialité et de partage entre les coureurs et marcheurs présents. L'esprit de compétition n'est pas, bien sûr, l'objectif de l'épreuve.

Ravitaillements :

Un ravitaillement simple sera mis en place à la moitié de chacune des étapes avec de l'eau chaude, de l'eau froide, du coca et du ravitaillement solide de base (pain, œufs durs, vache qui rit, compotes)

Chaque coureur devra être autonome pendant la durée de chaque étape pour ce qui concerne le ravitaillement solide.

Il est interdit de jeter bouteilles, papiers, tubes de gel vides et tous autres détritres. Des sacs poubelles seront à votre disposition pour les déposer au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

Drop Bag :

Vous avez la possibilité de faire déposer par l'organisation un drop bag au poste de ravitaillement. L'organisation se chargera du rapatriement des drop bag que vous laisserez au CP jusqu'à l'arrivée.

Le dépôt des drops bag devra être effectué le matin avant le départ de chaque étape.

Article 7 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Durant toute la durée de l'épreuve, le coureur doit se munir et avoir sur lui un certain matériel OBLIGATOIRE que l'organisation juge indispensable pour la réalisation la MOROCCO STAR, à savoir :

- Un coupe-vent ou vêtement chaud
- Une lampe frontale + un jeu de piles
- Un GPS + un jeu de piles (obligatoire pour les coureurs)
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une trousse de secours qui comprend au moins un antiseptique, des compresses, des pansements.
- Avoir une réserve de 1,5 litre de liquide au minimum (*gourde* ceinture et/ou à main, poche à eau,)
- Une réserve alimentaire d'au moins 1500 calories (barres, gels, etc,...)

Le contrôle du matériel obligatoire pourra être effectué avant et pendant l'épreuve

● **Les bâtons de marche sont autorisés sur toute la durée de l'épreuve.**

Article 8 : SÉCURITÉ

L'organisation encadrera l'épreuve par une voiture ouvreuse en tête de course qui navigue entre les différents CP.

Article 9 : ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement devront être exprimées avant le 30 septembre 2025 par courrier recommandé.

Pour un désistement enregistré entre le 15 juin et le 31 août, 30% du montant de l'inscription seront retenus.

Pour un désistement enregistré après le 31 août 2025 : aucun remboursement.

Article 10 : ANNULATION D'ÉPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, 70% du montant de l'inscription sera remboursé aux coureurs.

Article 11 : UTILISATION D'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque coureur autorise expressément l'association Ultra Running Organisation (*ou ses ayants droit*) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des Propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 12 : ACCEPTATION

Chaque concurrent inscrit et participant à la MOROCCO STAR, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sans restriction.

Article 13 : PÉNALITÉS

Il n'est bien sûr pas question de pénalités au cours de l'épreuve, ceci ne correspond pas à l'esprit de cette épreuve.

Article 14 : CHRONOMÉTRAGE / POINTAGE

Un chronométrage sera mis en œuvre pour chacune des étapes. Chaque coureur sera pointé au CP avec son heure d'arrivée et son heure du départ du CP

Il est impératif que le concurrent se signale au poste de ravitaillement à son arrivée au CP afin que celui-ci puisse noter son horaire de passage.

Article 15 : MÉDICAL

Un infirmier sera présent sur place et en mouvement entre les CP. Il est toutefois demandé à chaque concurrent d'être autonome pour ses soins de pieds.

Article 16 : CLASSEMENT

Il n'y aura pas de classement à proprement parler. Il sera indiqué pour chaque participant le détail des km qu'il aura parcouru pendant la semaine. Ce kilométrage sera effectué à la fois pour les coureurs qui effectuent l'intégralité des étapes et également pour tous les marcheurs.

Article 17 : DOTATION ET RÉCOMPENSE

Un polo personnalisé pour l'épreuve sera remis à chaque coureur. Des récompenses seront offertes à chaque participant après la fin de l'épreuve.